



COMMUNIQUE D'ALAIN OUTREMAN – PRESIDENT DE L'OBUSASS

Les propositions de l'Obusass sur la mise en œuvre du droit à l'eau et la création d'une allocation eau versée par les CAF font l'objet d'une proposition de loi déposée par des députés. Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie souhaite que ce droit soit intégré dans le Grenelle 2.

Dans le cadre des propositions portées par l'Obusass sur la mise en œuvre du droit à l'eau soutenu par le manifeste co-signé par de nombreux acteurs associatifs, citoyens, élus, j'avais saisi tous les groupes parlementaires sur l'urgence d'un projet de loi intégrant l'ambition d'une véritable mise en œuvre du droit à l'eau et pour la mise en place d'un dispositif qui le concrétise.

Le 10 novembre dernier, notre association participait à une rencontre avec le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ainsi qu'à une nouvelle rencontre le 17 novembre dernier au siège du Haut Commissaire aux solidarités actives, Martin Hirsch afin d'être auditionné sur nos propositions.

Le 17 novembre dernier, nous participions également avec différents acteurs de l'eau et représentants associatifs, institutionnels et industriels à une conférence de presse prise à l'initiative de Marie George Buffet et des parlementaires communistes et républicains au Sénat et à l'Assemblée Nationale à propos de la proposition de loi qu'ils ont déposé.

Je me félicite qu'un groupe parlementaire se soit saisi du sens des propositions de notre observatoire afin de les transposer de manière législative et favoriser ainsi le débat et la prise de position nécessaire des élus de la nation sur un sujet aussi important et qui intéresse en premier lieu des milliers de concitoyens.

Le 18 novembre à l'occasion d'une table ronde au Salon des Maires sur le thème « du prix et de la qualité du service d'eau et d'assainissement, » Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat déclarait en faisant référence à l'article 1 de la LEMA voté depuis 2006 qui proclame pourtant le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous que « le temps est venu de le traduire dans les faits ». « C'est la question du poids de la facture d'eau dans le revenu des ménages qui est en jeu. La part des dépenses d'eau et d'assainissement ne devrait pas dépasser le seuil de 3% fixé par l'OCDE. C'est une question de responsabilité morale et politique. »

En citant les projets de loi du Sénateur Christian Cambon et de la Députée Marie George Buffet, elle souhaite qu'un consensus soit trouvé. Elle a ensuite annoncé que « le Comité Nationale de l'eau doit rendre un avis le 15 décembre et que le Gouvernement prendra

toutes ses responsabilités le moment venu ». Elle a également annoncé « qu'avec Jean Louis Borloo, elle défendrait un projet d'amendement au projet de loi Grenelle 2 destiné à aider les personnes pour qui l'eau est devenue « trop chère » ».

Je me félicite de la prise de position de Mme Chantal Jouanno et de l'ampleur nationale que prend maintenant l'enjeu de la mise en œuvre du droit à l'eau.

Ces positions qui avancent sont aussi le fruit de l'engagement construit par l'immense travail que nous avons mené avec persévérance depuis février 2009 au sein de notre Observatoire et du soutien de nombreux acteurs qui partagent le sens de nos propositions.

Plus que jamais, l'heure est maintenant à la concrétisation de l'engagement gouvernemental annoncé et d'un positionnement des parlementaires pour valider un dispositif offensif, équitable, de droit à l'eau qui soit de nature à corriger les inégalités territoriales et sociales face au poids de la charge d'eau des ménages.

Pour réussir, il doit s'inscrire dans une démarche de nouveau droit social et universel et non dans une vision curative. Il doit être attribué à tous les foyers dont la charge d'eau dépasse 3 % y compris ceux qui ne sont pas titulaires d'une facture et qui jusqu'à présent ne peuvent bénéficier d'une aide concrète.

Le versement d'une allocation par les CAF répondrait à cette ambition. Son financement doit s'appuyer sur un élargissement des contributeurs à savoir l'Etat, les entreprises de l'eau, les collectivités territoriales et établissements publics d'eau et d'assainissement dans une vision de péréquation afin de ne pas faire peser sur les usagers le poids d'une telle mesure.

L'Obusass poursuivra dans les prochains jours son intervention auprès des acteurs et institutions concernés. J'invite tous les citoyens, associations, élus à poursuivre la mobilisation pour la mise en œuvre du droit à l'eau et à soutenir et signer le manifeste en ligne sur : <http://www.obusass-idf.fr/manifeste-droit-eau.htm>.

L'Obusass restera attentif aux initiatives institutionnelles qui seront prises dans les prochaines semaines.

Fait à Colombes, le 20 novembre 2009

Alain OUTREMAN,
Président de l'Obusass

Contact presse : Karina Kellner et Johanna Huet au 06.66.32.82.69 / 01.41.19.53.79- mail : contact@obusass-idf.fr

*** L'Observatoire des Usagers de l'Assainissement en Ile-de-France est une association régionale représentative d'une grande diversité d'acteurs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.**